

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20110151

Réaménagement de l'espace Saint Michel. Approbation de l'Avant-Projet. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100350 du 28 juin 2010, un marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 1 188 814.91 € TTC, correspondant à une estimation de travaux d'un montant de 8 700 000 € HT a été attribué à l'équipe OBRAS/ARCADIS/HORIZONS PAYSAGES concernant le réaménagement de l'espace Saint Michel.

L'avant projet a été remis et examiné par les services. Son contenu est conforme.

Les prestations définies dans le programme ne sont pas modifiées.

Le montant estimé pour les travaux lors de la remise de l'avant-projet est de 8 939 090.91 € HT. Cela implique une augmentation de 2.75 % par rapport à l'estimation initiale.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié selon les conditions suivantes :

	Marché de base	Avenant
Estimation des travaux	8 700 000 € HT	8 939 090.91 € HT
Taux de rémunération	9.19 %	9.19 %
Forfait provisoire de rémunération	799 530.00 € HT	821 502.45 € HT
Etudes préliminaires	63 962.40 € HT	63 962.40 € HT
Mission complémentaire OPC	130 500 € HT	130 500 € HT
Montant total HT	993 992.40 € HT	1 015 964.85 € HT
Montant total TTC	1 188 814.91 € TTC	1 215 093.96 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet.
- autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché M100224.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 6226.

ANNEXE

Présentation de l'avant-projet de réaménagement de l'espace Saint-Michel

Principe fondateur:

Le projet s'organise selon le principe de la double maille, générée par le croisement des deux directions essentielles du quartier, celle qui conduit des Capucins à la place Duburg et celle des lignes qui longent le fleuve en reprenant la déformation générale des rues voisines.

Les variations de sol (induites par exemple par les larges fosses d'arbres), les changements de matériaux, les objets et mobiliers insérés dans la trame, s'intègrent dans le dispositif pour former un nouveau motif unifiant l'espace public autour des monuments, en restituant la diversité des usages actuels des espaces publics du quartier.

Le patrimoine :

L'ensemble de la trame se cale sur le rythme des portails nord, ouest et sud de la basilique.

L'axe des portails nord et sud est mis en valeur par le réaménagement des jardins autour de la basilique.

Le parvis est souligné par un changement de matériau (pierre bleue du Hainault).

Le nouveau nivellement de la flèche, tout en se rapprochant de sa position topographique originelle, complété par des emmarchements entre chaque pile, permet de la repositionner directement sur le sol de la place.

L'ensemble urbain des façades « ordinaires » est mis en valeur par la trame et la disposition des émergences.

La statue d'Ulysse Despaux est réinstallée dans la trame à proximité de la rue du même nom.

Les usages :

Les 246 stands du marché sont restitués, ils sont réorganisés de façon plus aérée, en s'appuyant toujours sur la double maille et en s'étirant vers la place du Maucaillou. Ils sont équipés de bornes enterrées (eau, électricité) permettant également des manifestations temporaires.

Les emplacements des terrasses de café sont maintenus et restitués dans leur proportion et disposition actuelles.

Le panneau de basket est lui aussi conservé, sa nouvelle position est très proche de sa configuration actuelle.

La circulation, le stationnement, le contrôle d'accès :

L'ensemble de l'espace saint-Michel est considéré comme zone de rencontre : les piétons sont prioritaires et n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs. Les cyclistes sont également prioritaires.

Sur le plateau central, l'absence de ressauts de plus de deux centimètres facilite le parcours pour tous les publics.

Rue des Allamandiers, compte tenu du gabarit originel de la rue, seul le trottoir ouest est accessible aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de la grille de la basilique.

Le stationnement est positionné le long des parties circulées, marqué par des clous au sol et délimité par les bordures au droit de la marge ou par des bornes sur le plateau central. Les 126 places, dont 4 places GIG-GIC, et 13 emplacements de livraison ou de manutention, sont réparties par petites poches, de manière à préserver les dégagements visuels sur les monuments.

Les matériaux :

Les accès au périmètre du projet depuis les voies adjacentes sont réalisés en béton. Le haut de la rue de Faures est également proposé en dalles de béton,

La marge, d'épaisseur variable, qui souligne les façades, est réalisée en cales céramique, les cales existantes sont conservées et complétées par de nouvelles.

Les bordures de la marge, chanfreinées, sont réalisées en béton.

Les emplacements de stationnement sont revêtus de calcaire de type comblanchien de même dimension que les cales de la marge, et selon le même calepin.

Le plateau central est pavé de bois de bout.

Ses limites, qui accueillent la circulation automobile, en contact avec la marge, sont en pavés de pierre du Hainault.

La place Duburg est repavée avec les pavés existants, réadaptés aux dimensions de la double maille

Deux options sont proposées pour les lignes de la direction principale de la double maille : soit des éléments en métal bordés de béton, soit des lames de basalte.

Les lignes de la direction transversale sont quant à elles matérialisées par des éléments en fonte du nord au sud.

Le mobilier :

Des corbeilles sont proposées sur l'ensemble du site. Des conteneurs enterrés pour le tri sélectif, un sanitaire supplémentaire, des fontaines à boire, sont également prévus.

68 arceaux vélos, équivalents à 136 points d'accroche, installés par petits paquets de quelques unités, sont répartis sur l'ensemble du périmètre. Les bornes des stations VCUB sont réinstallées.

Des mobiliers de protection anti-stationnement sont également installés dans le remplissage de pavés en lisière des voiries. Des clous en fonte, pour matérialiser le rayonnement de la flèche, et pour cadrer les emplacements de marché et de stationnement sont prévus.

Les deux types de bancs (petit modèle à assise simple et grand modèle avec dossier) sont fabriqués en tôle forte avec des assises émaillées. Au total, ce sont 50 bancs qui sont positionnés sur le site.

Les mâts d'éclairage, proposés en fonte ou en tôle, sont déclinés en deux modèles, un de 10 mètres de haut, un de 5 mètres en complément, pour permettre un éclairement homogène, sécure et agréable sur l'ensemble de la partie centrale. Le petit mât est également utilisé comme support permettant la restitution de la mise en lumière existante des monuments.

Le végétal :

Le parti d'aménagement paysager s'inscrit également dans l'écriture du sol et selon les "lieux" identifiés aujourd'hui comme ayant des usages spécifiques s'y rapportant.

Les quatre espaces majeurs que constituent la "Place Meynard", la Place Duburg, la Place Canteloup et le cœur de la Place Saint-Michel, sont plantés avec des tonalités différentes selon les saisons et chacun d'eux a une "coloration" symbolique. Les colorations s'épanouissent au rythme des saisons depuis la place Canteloup à l'est (tons chauds), puis sur la ligne éparse d'arbres à floraison blanche prolongeant la rue Gaspard Philippe le long de la Place Canteloup. A l'ouest, la Place Meynard est plantée d'arbres exotiques bleutés au printemps et à la fin de l'été, et dorés de juin à août. Par contre, le cœur de la Place Saint-Michel n'est pas planté, pour respecter le somptueux Ginkgo biloba, arbre très symbolique, faisant écho à la flèche minérale.

La Place Duburg reste peu végétalisée de manière à préserver depuis les quais une vision claire du chevet de la Basilique en dégageant les perspectives. Enfin, la Place du Maucaillou, premier jalon dans la découverte de l'espace Saint-Michel depuis les Capucins, prolonge l'organisation de la rue Clare par la plantation de frênes. Ces arbres prennent de belles couleurs automnales.

Au pied des arbres, les végétaux (bambous nains, vivaces) sont plantés dans des fosses cerclées de métal, légèrement plus hautes que le sol minéral pour renforcer l'idée de "jaillissement" du sol.

Le jardin de la basilique est complété et réaménagé en reprenant la trame générale du projet, qui se prolonge à l'intérieur des grilles.

Orientations pour le projet :

La troisième et dernière phase de concertation, les 1^{er} et 3 février dernier, ainsi que la mise en ligne du projet sur « je participe.com », ont permis de faire émerger un certain nombre d'observations sur le contenu technique des documents produits. Celles-ci ont été transmises au maître d'œuvre, pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du dossier PRO, comme par exemple retravailler la forme du parvis, simplifier les matériaux trop nombreux, en supprimant en particulier le béton, proposer une variante avec un matériau alternatif au bois lors des appels d'offres au vu des incertitudes sur la pérennité de ce matériau, resserrer les allées du marché pour le rendre plus compact, retravailler les éléments de protection sur la zone de rencontre, modifier les essences végétales proposées, inadaptées au climat local, retravailler les bancs dans leur forme et leurs matériaux...

Calendrier prévisionnel:

Le dossier PRO doit être remis à la Ville de Bordeaux le 14 juin prochain, pour un lancement de l'appel d'offres en juillet 2011 et un démarrage des travaux en décembre 2011.

La fin des travaux est prévue en décembre 2013.



M. LE MAIRE. -

Il s'agit en réalité d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. C'est M. GAUTE, puis M. ROBERT qui présenteront le dossier.

M. GAUTE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il m'appartient de présenter le volet pour l'approbation de l'avant-projet définitif.

Je vous rappelle que le budget avait été évalué à 8.700.000 euros, attribué à l'équipe OBRAS / ARCADIS / HORIZONS par délibération du 28 juin 2010.

Cet avant-projet arrive maintenant à une somme de 8.939.090 euros, soit une augmentation de 2,75%.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est donc modifié selon les modalités que vous avez les uns et les autres sous les yeux.

Il vous appartient donc d'approuver l'APD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

Voilà en ce qui me concerne.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Je vais essayer de résumer l'avant-projet. Je ne voudrais pas être long mais néanmoins j'aimerais vous dire quelques petites choses successives et au final extrêmement importantes.

L'avant-projet a été enrichi par une deuxième phase de concertation, et donc la proposition qui nous a été faite tenait compte des premières remarques d'habitants.

Plusieurs points importants sur ce projet sur lesquels j'aimerais revenir.

Tout d'abord le principe fondateur. Le Cabinet Obras a retenu que cet espace était à la fois monumental et domestique. Je crois qu'on résume bien le fonctionnement du quartier Saint-Michel, dans un quartier historique, patrimonial, et en même temps avec une vie très forte très présente au travers du marché.

Le cabinet a réalisé une double maille au sol qui conduit, d'un côté, des Capucins à la place Duburg, et de l'autre qui longe le fleuve par les rues existantes.

Cette double maille au sol voit s'intégrer tous les matériaux, tous les usages : le stationnement, le marché, les monuments, l'éclairage, tout ceci s'intègre parfaitement un peu comme une constellation à l'intérieur d'un dessin au sol qui ne rend pas les espaces uniformes, qui les rend plutôt complices, mais différents les uns des autres.

Deuxième élément important : le patrimoine. Cet avant-projet met particulièrement en avant les portails de la basilique Nord-Ouest et Sud, le parvis est souligné pour être mis en avant, la flèche est quant à elle renforcée, particulièrement l'espace situé sous la flèche qui devrait être accessible par plusieurs escaliers et donc devenir un espace de rencontre, alors qu'aujourd'hui il est souvent vide et inoccupé.

La statue d'Ulysse Despaux, naturellement, est réinstallée à proximité de la rue du même nom.

Troisième élément important : les usages. Les usages sont conservés. Je crois là aussi que l'une des grandes forces du projet c'est que le cabinet a su distinguer très clairement les pratiques dans ce quartier pour les restituer à l'identique, et comme je le dis souvent, même si l'esthétique peut changer, l'éthique et la pratique resteront les mêmes.

Ainsi 246 stands de marché sont restitués. Ils seront réorganisés, aérés, notamment pour que le dessin du marché colle au dessin du sol, mais l'ensemble des places seront restituées et la pratique du marché sera améliorée avec des bornes enterrées, eau, électricité qui permettront aussi des manifestations artistiques et culturelles.

Les terrasses des cafés sont maintenues. Les droits sont restitués à l'identique. Le panneau de basket, naturellement, est conservé à la place qu'il occupe actuellement.

La circulation est identique. Là aussi c'est un axe majeur du projet. On continuera à circuler en voiture mais dans le cadre d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire ainsi que les déplacements doux.

Le stationnement est repositionné. 65% du stationnement légal est maintenu et un certain nombre de places type manutention, personnes handicapées ou bien auto-partage seront développées. J'ajoute que le parking André Meunier qui arrivera à son tour viendra compenser en partie, j'en ai bien conscience, les places qui auront été supprimées.

Quatrièmement, les matériaux. Cet avant-projet propose un certain nombre de matériaux : de la pierre, du béton – je reviendrai sur le béton ensuite – de la cale bordelaise traditionnelle. A tous ces matériaux vient s'ajouter « le bois de bout » qui était l'un des points particulièrement originaux.

La place Duburg est repavée avec les pavés de pierre existants. Plusieurs options ont été proposées pour le dessin au sol, soit de la pierre, soit un alliage de fonte et de béton.

Concernant le mobilier, il y a du mobilier classique : fontaines, bornes de tri enterrées, sanitaires, et puis il y a au contraire un mobilier spécifique qui a été dessiné par les architectes dans le cadre de ce concours, ainsi 68 arceaux à vélo, du mobilier antistationnement, des potelets spécifiques, des plots en fonte pour matérialiser le rayonnement de la flèche ainsi que l'emplacement des marchands sur la place.

Deux types de bancs ont été proposés avec deux formats différents. Ils sont multipliés par deux puisqu'au final il y aura une cinquantaine de bancs. Là je crois qu'on restitue un usage important. Ce n'est pas une place de passage mais bel et bien une place de rencontre sur laquelle il faut pouvoir s'arrêter pour discuter. C'est ce que l'on fait aujourd'hui autour des lampadaires et ce que l'on pourra continuer à faire demain sur ces bancs.

Les mâts d'éclairage sont en fonte et se déclinent sur deux modèles, l'un de 10 m, l'autre de 5 m. Je précise que les 10 m correspondant à moins de 10% de la flèche, ces mâts resteront tout à fait modestes par leur hauteur dans ce cadre monumental.

Enfin le végétal. Tous les arbres sont conservés. Les espaces majeurs constitués par cet ensemble : la place Meynard, la place Duburg, la place Canteloup et le cœur de la place Saint-Michel seront plantées avec des tonalités différentes pour restituer cette idée d'espaces différents et complices et avec des colorations qui seront différentes en fonction des saisons. Le Ginko, bien évidemment est conservé.

La place Duburg, elle, restera peu végétalisée pour préserver la vue de la basilique depuis les quais lorsque l'on entre dans le quartier.

Au pied des arbres un certain nombre de fosses plantées seront développées, particulièrement intéressantes même si elles nous poseront des questions de gestion, mais nous sommes prêts à y répondre. Nous voulons que le pied des arbres soit végétalisé. De même que le jardin débordera de la basilique. Il semble complexe d'enlever les grilles du jardin de la basilique, mais nous aimerions, les architectes ont travaillé dans ce sens, que le jardin déborde des grilles pour aller sur la place.

Voilà les points importants que je souhaitais souligner sur cet avant-projet.

J'aimerais maintenant introduire les évolutions puisque cet avant-projet que nous vous soumettons aujourd'hui a déjà été présenté à la population lors d'une troisième et dernière phase de concertation. Il y a eu deux réunions publiques, un questionnaire en ligne sur « jeparticipe.bordeaux.fr », et de nombreuses permanences ont été tenues sur le marché et à la mairie de quartier pour que les habitants s'expriment. Ils ont été au total entre 300 et 350 à venir s'exprimer sur cette dernière phase.

Les remarques qui ont été faites tant par les habitants que par les services techniques sont les suivantes.

Tout d'abord des matériaux trop nombreux. Il y est vrai qu'il y avait 8 types de matériaux différents. Nous avons demandé aux architectes de les réduire. La pierre et la cale céramique ont été approuvées. Le béton, en revanche, a été refusé essentiellement parce qu'il est difficile à entretenir et compliqué à restituer à l'identique lorsqu'il y a par exemple des travaux de réseaux.

Le bois quant à lui pose particulièrement question. C'est un point original mais auquel il faut évidemment réfléchir. Les habitants ont globalement, un peu plus de 50%, approuvé l'idée même s'ils ont des réserves. Nous espérons lever ces réserves grâce à la planche d'essai.

Si nous ne pouvions pas lever ces réserves nous aurions de toute façon une variante utilisant de la pierre qui sera demandée dès les appels d'offres.

Le parvis de la basilique est à reprendre, l'architecte des bâtiments de France estimant qu'il n'était pas assez mis en avant.

Le positionnement du stationnement et la circulation ont été approuvés.

L'organisation du marché et des terrasses a été globalement validée, même s'il y a quelques petits réglages à faire.

Le nombre de bancs est jugé satisfaisant. En revanche leur aspect à la fois froid, un peu rigide, probablement n'empêchant pas la pratique du skate, donc on leur a demandé de revoir un peu la forme de leurs bancs.

L'aspect des lampadaires a posé question. Aujourd'hui beaucoup de gens s'interrogent dans le quartier. Les enquêtes chiffrées que nous avons menées notamment sur « jeparticipe.bordeaux.fr » montrent que les lampadaires sont approuvés et même parfois plébiscités. Le nombre d'arceaux à vélo et d'arbres l'est également.

Toutes ces remarques globalement ont été transmises à l'équipe Obras. Lorsque le Conseil Municipal aura approuvé l'avant-projet cela fera l'objet d'un nouveau point d'étape sur « bordeaux.fr ».

En conclusion j'aimerais dire deux choses importantes.

D'abord la qualité de la concertation. J'aimerais ici devant vous remercier le service de la Vie des Quartiers et la Direction Générale de la Vie Urbaine et de la Proximité qui, en trois phases différentes de concertation, ont organisé 11 réunions. Il y a eu une multitude de permanences à la mairie de quartier, sur la place, sur le marché, deux enquêtes en ligne, et environ 1000 signatures ou contacts sur les listes d'émargement, ce qui représente environ 600 personnes différentes. C'est à la fois peu et beaucoup quand on observe les pratiques en matière de participation des citoyens.

La deuxième chose, Monsieur le Maire, chers collègues, c'est que je pense que nous ne nous sommes pas trompés en retenant le cabinet Obras. Le projet nous avait séduits et nous avons là une équipe d'architectes qui a su s'adapter, qui a compris globalement comment fonctionnait le quartier Saint-Michel et en quoi il était important, certes de modifier l'esthétique, mais de conserver la pratique. De ce point de vue je pense que le projet est exemplaire, même si du point de vu esthétique les avis peuvent être plus partagés, ce qui est tout à fait subjectif.

Enfin, pour anticiper quelques questions, quelques points annexes mais qui relèvent du projet.

Tout d'abord vous dire que nous travaillons actuellement au déplacement du marché pendant la phase des travaux. Nous avons essayé de le maintenir, mais malheureusement, compte tenu notamment des travaux de réseaux - un très gros compteur EDF en plein milieu de la place doit être changé et des fouilles préventives doivent être réalisées - au final il n'est pas possible de maintenir le marché. Les commerçants préfèrent être déplacés en bloc plutôt que de subir de nombreuses nuisances pendant de longs mois.

Donc nous travaillons aujourd'hui au déplacement du marché. Il ressort que le quai des Salinières est probablement le lieu le plus adapté pour plusieurs raisons :

- Il permet de laisser le marché dans le quartier Saint-Michel puisque, en réalité, il s'agit des quais du quartier Saint Michel.
- Nous pourrions faire rentrer tous les commerçants s'ils arrivent à être solidaires les uns des autres. Comprenez-le, il va falloir se serrer un peu, mais aujourd'hui c'est faisable.
- Cela permet également de maintenir un lien économique majeur entre le marché et les commerçants sédentaires de la place : les cafés, les épiceries, les restaurants qui font leur chiffre d'affaires essentiellement grâce au marché.

Donc je vois là une hypothèse intéressante pour ne pas déraciner le marché de ce quartier.

J'insiste sur la nécessité de travailler avec les représentants, les associations et les syndicats. J'aimerai d'ailleurs rendre hommage à leur esprit de travail, à leur esprit constructif puisque nous échangeons avec eux aujourd'hui. Nous allons nous réunir dans quelque temps sur des hypothèses. J'espère que nous arriverons devant les commerçants, mairie et syndicat de commerçants, avec une proposition unique et des règles uniques pour la relocalisation du marché.

Deuxième élément, les fouilles archéologiques préventives vont débuter au mois de juin et se dérouleront au mois de juillet.

Troisième élément pour terminer. Nous allons entrer maintenant dans une phase de communication. Après cette phase de concertation nous allons ouvrir un certain nombre d'outils pour expliquer le projet lorsque nous aurons le projet définitif, c'est-à-dire mi-juin, pour que les habitants le comprenne, pour couper court à certaines rumeurs et pour, avant que ne démarrent les travaux, les habitants comprennent bien qu'il y a un certain nombre de procédures administratives mais que le projet est bien défini, arrêté et qu'il est en cours de réalisation.

Enfin, naturellement, ce projet définitif, en juin, juillet, peut-être septembre, fera l'objet d'une présentation au Conseil Municipal lorsque nous en aurons connaissance.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'est un projet ambitieux. Je voudrais saluer tout le travail de préparation, de concertation, de collaboration qui a été fait avec les commerçants, les riverains, leurs associations, à l'initiative du maire adjoint de quartier. C'est un projet qui a été longuement discuté, adapté, et c'est vrai que le maître d'œuvre s'est montré très disponible et très ouvert aux propositions de modifications qui lui étaient faites.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, quelques mots sur ce dossier.

Lorsque nous avions eu l'occasion de voter le marché de maîtrise d'œuvre il y a presque un an maintenant nous avions soulevé un certain nombre d'interrogations et fait part des inquiétudes qui étaient les nôtres de plusieurs natures.

Sur la question de l'usage, cela a été rappelé tout à l'heure, il y avait nous semblait-il une certaine opposition malgré tout, j'y insiste, sur ce raffinement poussé à l'extrême de la proposition qui avait été faite. Vous l'aviez en ces termes très précisément énoncé, vous l'aviez mis en opposition avec - je reprends les propos du maire à l'époque - le « bric-à-brac actuel ».

Qu'on ne s'y trompe pas, je ne dis pas que le quartier pourrait se satisfaire d'un aménagement au rabais. Je serai très vigilante à ce qu'on ne considère pas que là est ma conclusion. Je dis simplement que le projet et l'aménagement doivent être adaptés à l'esprit du lieu, à ses usages, à ses pratiques, à son environnement, que ceci aussi est très important et qu'on peut produire un aménagement d'extrêmement grande qualité sans avoir nécessairement un raffinement poussé à l'extrême qui pourrait s'avérer en opposition avec les usages qu'il est censé supporter.

Le deuxième point qui me semble très important, j'ai un vrai questionnement là-dessus, c'est que très clairement l'équipe a « vendu » un projet sur une accroche très forte : on va faire une place en bois, et on va faire une place en bois de pin des Landes.

C'est vrai qu'un an après la dernière tempête, vendre un projet en pin des Landes c'était extrêmement intéressant, jugé comme tel, en relation avec la difficulté locale à écouler une surproduction de bois et en lien avec des préoccupations de développement durable. On ne pouvait qu'être attentif à ce choix.

Ce choix, d'ailleurs, participait de notre questionnement sur les usages puisque précisément nous avions à ce moment-là demandé si véritablement ce matériau était en capacité d'admettre des charges relativement lourdes nécessitées par la tenue du marché.

Aujourd'hui, je suis désolée mais dans l'avant-projet définitif qui nous est transmis je ne mesure absolument pas la part qui est donnée au bois. J'ai l'impression qu'il y a eu un très grand recul. Donc finalement ce qui avait fait retenir ce projet a beaucoup moins lieu d'être qu'initialement.

Par ailleurs le fameux pin des Landes semble se transformer, tout au moins pour partie, en un bois qui pourrait un être un bois tropical venant de Guyane. Il est notifié dans la note de présentation que l'on peut consulter sur le site de la Ville de Bordeaux, je cite : « La charpente est réalisée en bois tropical ; nous proposons du bois de Guyane certifié et fiable ».

Le problème c'est que « certifié et fiable » ce sont des mots et que je ne vois pas de labellisation en face, et de toute façon quand on a vendu du pin des Landes et qu'à l'arrivée on a un bois exotique, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Enfin le dernier point sur lequel nous nous étions interrogés était celui du coût. Nous avions un montant de travaux estimé à 8,7 millions d'euros auxquels s'ajoutait 10% d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre, ce que j'avais d'ailleurs considéré comme assez important, et aujourd'hui nous votons par ailleurs une augmentation de ce coût initial pour passer pour le seul montant des travaux à 8,9 millions d'euros.

Donc je considère aujourd'hui, malgré la présentation qui vient de nous être faite, que nous n'avons pas de réponse sur la réalité extrêmement précise du projet actuel et tout particulièrement sur ce pourquoi ce projet avait été retenu, à savoir le choix du matériau bois.

Non seulement nous nous abstiendrons, mais j'aurais souhaité que nous ayons une présentation maintenant et pas en septembre puisqu'on nous demande de nous prononcer aujourd'hui sur un avant-projet définitif.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Une concertation peu démocratique, une cacophonie de tables rondes avec un animateur chargé de cocher des cases pré-établies, du moins pour la première concertation, et assez peu de monde finalement touché sur le quartier, surtout par rapport au sondage en ligne.

Il faut savoir qu'une proportion très importante des habitants du quartier Saint-Michel n'a pas d'ordinateur et n'a que très peu accès à des lieux qui ont Internet, ce qui fait que je ne pense pas qu'ils aillent répondre à des questionnaires sur Saint-Michel. Dans ces moments-là ils ont plutôt tendance à chercher un emploi ou des choses comme ça quand ils sont dans un cybercafé ou un lieu propice.

Cela dit, le projet final de réaménagement de l'espace Saint-Michel présente malgré tout un certain intérêt. Les usages de cet espace pourraient, d'après l'avant-projet, y être respectés, même s'ils seront sans doute moins souples qu'à l'heure actuelle. Et l'âme du lieu pourrait survivre aux travaux prévus.

Mais la question que tous se posent aujourd'hui à Saint-Michel c'est : une réhabilitation pour qui ?

En effet, personne n'est dupe de la volonté de « gentryfication » du quartier qui s'est déjà largement exprimée sans beaucoup de succès, il faut bien le dire, au cours des dernières années ; mais ce qui préoccupe les habitants de Saint-Michel aujourd'hui c'est comment continuer à habiter leur quartier où les loyers ont augmenté de 10% à la seule annonce des travaux.

Evidemment ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas faire de travaux. Bien au contraire, c'est plutôt sur le levier du logement, et particulièrement du logement social et très social, qu'il faut agir à Saint-Michel si on ne veut pas assister à l'exclusion de ses habitants actuels.

Pour cela, et contrairement à certaines assertions, InCité qui a une mission de service public peut être un outil de maintien des populations les plus fragiles en site propre. Encore faudrait-il lui assigner clairement cette mission et lui en obtenir les moyens, particulièrement les moyens d'Etat qui sont liés à la mission de logement.

Pour cela c'est la volonté politique de la Ville de Bordeaux, tout comme celle de l'Etat, qui fera ou non la différence.

La question de la survie des commerces de proximité autour de la place durant une aussi longue période de travaux est aussi posée. C'est encore une fois la ville qui devra soutenir ces commerçants afin qu'ils ne disparaissent pas pour laisser la place au énième « barlounge » de la ville.

Le problème du marché de plein air semble aujourd'hui en voie de règlement, mais là aussi une attention particulière aux marchands les plus fragiles serait la bienvenue. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien que nous prenions un peu de temps pour discuter du quartier Saint-Michel.

C'est vrai que c'est une banalité de dire que c'est un quartier emblématique de notre ville. C'est un quartier qui est situé en cœur de ville, et quand je dis « en cœur » je le dis dans le double sens de ce mot, c'est-à-dire à la fois au sens géographique du terme, mais également au sens sentimental. Les Bordelais sont extrêmement attachés à leur quartier Saint-Michel, et naturellement nous approuvons que la mairie s'intéresse à sa rénovation nécessaire.

C'est plus difficile de, comme on dit, refaire la ville sur elle-même, c'est-à-dire faire des projets urbains en cœur de ville comme c'est le cas, que des éco-quartiers à la périphérie, que nous approuvons, mais c'est évident que là on est dans le tissu urbain de cœur de ville et que c'est un exercice particulièrement difficile, d'où la nécessité d'en débattre entre nous. Heureusement que nous avons cette occasion aujourd'hui.

Je pense néanmoins que nous aurions pu éviter les réticences que Marie-Claude NOËL a exprimées au nom de notre groupe il y a quelques instants, si vous aviez eu le souci de faire venir ici en séance du Conseil Municipal l'équipe Obras.

Indépendamment du travail de concertation sur le terrain que vous avez fait, nous le savons, nous aurions été heureux, nous élus, de pouvoir poser un certain nombre de questions, notamment les questions qu'a évoquées Marie-Claude NOËL, avec les responsables de l'équipe Obras pour essayer de voir si ensemble on ne pouvait pas faire avancer, ou faire évoluer ce projet.

Je rappelle que nous avons déjà eu à plusieurs reprises des exposés très fournis, y compris avec diapositives, notamment je pense à Ginko, plus récemment aux Bassins à Flots avec M. Klouche, et c'est vrai que Saint-Michel aurait mérité dès le stade de l'avant-projet que nous puissions avoir ce type d'exposé et ce type de discussions avec l'équipe responsable.

Nous souhaitons que cela puisse avoir lieu le plus rapidement possible.

Nous aussi nous aimerions insister sur l'aspect humain du projet. Au-delà des aspects esthétiques et strictement urbains, naturellement c'est l'aspect humain qui prime aux réflexions que nous devons mener sur ce quartier que je qualifiais de particulièrement fragile.

Je note que quand on émet ce souci, nous ne sommes pas totalement isolés. Il ne s'agit pas de propos tenus par une opposition municipale systématique puisqu'on a pu prendre connaissance de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale qui a été faite autour de ce projet Saint-Michel. Je cite les regrets émis : « elle regrette cependant que certains aspects liés à la vie quotidienne du quartier n'aient pas fait l'objet d'analyses plus précises ».

Donc il est évident que si nous avions eu l'équipe Obras devant nous aujourd'hui en salle du Conseil Municipal c'est très précisément le type de questions que nous aurions aimé leur poser, en tout cas insister sur le fait que pour beaucoup de Conseillers Municipaux c'est incontestablement cette dimension-là qui doit présider à toute idée de rénovation et de transformation de ce quartier. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme NOËL disait qu'elle avait exprimé un certain nombre de préoccupations, ou de souhaits lorsque nous avons débattu il y a un an de ce dossier. En écoutant M. ROBERT, mais il le dira lui-même, je pense qu'on a été exactement dans cette direction. Respect de l'esprit du lieu, cela ressort nettement de ce qui a été dit, notamment en ce qui concerne les usages, à la fois pendant les travaux, mais au-delà des travaux, et en ce qui concerne aussi les habitants.

Mme VICTOR-RETALI nous dit « la gentryfication » qui est votre objectif a échoué. C'est assez curieux comme présentation. C'est vrai que Incité a réhabilité plus d'un millier de logements depuis quelques années et il n'y a pas eu « gentryfication ». Alors on peut avoir votre interprétation, mais on peut avoir une autre interprétation, c'est que précisément nous n'avons pas voulu la « gentryfication » du quartier. Et l'objectif fixé à InCité c'est de maintenir les populations là où elles sont.

Je crois que ceci est assez clair à la lumière de l'expérience, et nous poursuivons dans ce sens.

Enfin sur le bois, je voudrais dire, et je pense que Fabien ROBERT le confirmera, que ce n'était pas le seul critère qui a abouti au choix de ce projet. Pas du tout. Vous nous dites : on a choisi ça parce que c'était le pin des Landes . Non. Ça a été un des critères qui est intervenu, mais il y en avait beaucoup d'autres, notamment la simplicité globale du projet.

Et vous nous aviez dit : attention, il faut bien vérifier que le bois résiste et est conforme aux différents usages. C'est ce que nous avons fait. C'est pour ça que le projet a été adapté. Je pense que là on a été tout à fait dans la direction qui était souhaitée.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les inquiétudes légitimes des commerçants nomades et sédentaires de la place. Le projet indique que le nombre de places concernant le marché restera le même, il n'y a donc pas de raison de douter de ce qui est décrit. Ça ne règle pas les problèmes qui vont naître des travaux, mais les discussions sont en cours, nous verrons bien ce qu'il en sortira.

J'en profiterai simplement pour réaffirmer ce que j'ai dit lors du Conseil Municipal du 28 juin dernier et ce que je dis dans cette enceinte depuis à peu près 4 ans. Les travaux envisagés dans le quartier Saint-Michel sont légitimes. Ce qui ne l'est pas c'est qu'on profite de cette requalification pour aggraver la pression sur les locataires et les petits propriétaires. Saint-Michel connaît un phénomène de « gentryfication » évident quoi qu'on en dise ici, et au lieu de chercher à le freiner, voire à l'enrayer, la mairie, c'est mon point de vue, l'encourage.

Vous noterez qu'il n'y a pas dans ce projet un mot sur les riverains. Ce projet est travaillé en vase clos. On nous parle du patrimoine, de quelques usages de l'espace public, mais il n'est fait mention d'aucune relation avec ce qui concerne le logement des résidents. Il n'aurait pas été incongru d'articuler cette délibération avec les ambitions de la convention publique d'aménagement, de la connecter avec le PNRQAD et de définir si oui ou non il fallait ou pas revoir les objectifs de ces opérations.

On aurait pu profiter de ce projet pour réaliser une étude d'impact, pour mesurer précisément la spéculation immobilière d'après la rénovation de la place. Rien de tel n'a été envisagé, et je crois pour ma part qu'on n'était pas près à prendre en considération les enseignements qu'auraient donnés de telles études.

Les appartements improprement nommés logements sociaux de fait sont en train de disparaître. Pour beaucoup d'entre eux c'est plutôt une bonne chose. Mais dans la mesure où la mairie refuse d'investir massivement dans les logements sociaux de droit, vous avez toute une partie des habitants de Saint-Michel qui sont en train de partir. Certains sont déjà partis, d'autres vont partir.

On nous dit qu'aujourd'hui pas mal de familles sont déjà parties, à tel point qu'il y a un vrai risque de fermeture de classes sur les écoles maternelles et élémentaires. Nous verrons bien à la rentrée si votre politique de maintenir les familles sur Saint-Michel fonctionne ou pas. En tout cas si le débat vient de la question de savoir si une classe ou deux risquent de fermer on saura que votre politique de maintenir les familles a été un échec.

Certains de ces habitants ont toujours vécu dans ce quartier. On les déracine parce que rien de sérieux n'a été entrepris pour éviter de vider ce quartier des résidents les plus pauvres.

Bien sûr, je le disais, je le dénonce depuis que je siège dans ce Conseil et à chaque fois vous m'expliquez que ce n'est pas le cas, que tout va bien dans le meilleur des mondes. Mais peut-être que vous devriez m'écouter un peu plus.

Des collectifs se montent. Je ne suis pas à l'initiative de chacun d'eux. Des habitants expriment leur souffrance, leur peur. Ils sont attachés à leur quartier, à leur cadre de vie, à ce qui fait que Saint-Michel est un lieu multiculturel. Ils ne sont pas contre la rénovation de la place et des rues alentour, même si beaucoup aimeraient d'abord qu'on s'occupe des poubelles et des soucis de propreté.

Mais vous avez quand même tous les pouvoirs aujourd'hui. Vous êtes maire de cette ville, vous êtes numéro 2 du gouvernement, vous avez les cartes en main pour mobiliser les fonds qui permettraient d'investir dans le logement social et permettre aux résidents les plus fragiles de rester dans ce quartier, en somme de faire que Saint-Michel reste, ou redevienne Saint-Michel. Vous en avez les pouvoirs, mais est-ce que vous en avez vraiment envie ?

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Cette intervention est très en lien avec l'intervention précédente, suite à une réflexion que vient d'avoir le rapporteur du projet qui nous disait que finalement le stationnement allait être résolu sur Saint-Michel par l'utilisation en partie du parking André Meunier. C'est ce que j'ai compris. Je l'avais déjà entendu mais je ne voulais pas y croire.

En effet, le parking André Meunier avait une double finalité :

La première c'était de servir de contrepartie à l'opération tramway qui a supprimé pas mal de places de stationnement, d'ailleurs gratuites à l'époque, sur la rue de Tauzia et sur la rue Peyronnet. C'était un des premiers objectifs qui lui étaient fixés. C'est pour ça qu'au départ c'était uniquement un parking résident qui devait être fait sur ce secteur,

Ensuite ça a été élargi pour permettre également à ceux qui travaillent dans le secteur d'utiliser éventuellement les facilités qu'offraient ce parking de stationnement dans le cadre du parcours domicile / travail.

Donc avoir à la fois un parking riverain dans une grande partie, mais également un parking classique sur le reste.

Et c'est bien pour ça qu'a été institué un stationnement payant et qu'il est possible puisque c'est un impôt supplémentaire que les gens sont obligés de payer.

Mais à l'heure actuelle il y a une saturation du stationnement sur ce secteur, saturation qui va encore être augmentée par l'aménagement de la place Sainte Croix qui va suivre certainement celui de la place Saint-Michel, qui est en gestation depuis déjà un certain temps. Ce qui veut dire qu'on a des besoins sur le secteur qui sont très importants.

Moi je souhaite qu'un maximum de places sur le parking André Meunier soient réservées pour les résidents du secteur tel qu'on peut le concevoir par ailleurs.

Et je souhaite moi, si nous avons à adopter un avant-projet définitif, que le problème du stationnement sur le quartier Saint-Michel suite aux travaux qui vont avoir lieu, soit géré directement dans cette perspective-là. C'est-à-dire qu'il y ait la recherche sur le quartier d'un autre parking de proximité. Moi j'y suis tout à fait favorable.

Ceci dit, il ne faut pas faire partir de l'opération de Saint-Michel tout le problème du stationnement sur l'ensemble du Sud de Bordeaux. C'est pour ça que je souhaite avoir des garanties suffisantes. Je vais demander au rapporteur exactement ce qu'il entend par ça. Car pour moi ça remet en cause l'avant-projet définitif qui nous est proposé sur Saint-Michel. Il faut que cet avant-projet définitif prévoit le stationnement autour de la place Saint-Michel. De la même façon, quand on parle d'Euratlantique ou de l'aménagement autour de la Gare Saint-Jean, on est bien obligé de parler du stationnement autour de la Gare Saint-Jean. Ça me paraît tout à fait logique.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais essayer de répondre à tout le monde en n'oubliant personne, sinon je serai à votre disposition après le Conseil.

Marie-Claude NOËL, effectivement le raffinement excessif était un des points de départ. Nous avons retenu le projet non pas seulement pour le bois, mais pour le dessin et pour la simplicité du dessin qui permettait de mettre en valeur le patrimoine déjà exceptionnel dans ce quartier.

Je crois qu'un certain nombre de choses ont disparu après la concertation qui vont dans le sens de ce que vous dites. Le bronze, par exemple, a disparu. Les matériaux sont moins nombreux. Le marché est maintenu chaque jour, y compris la semaine où il y a les chiffonniers, le bric-à-brac, etc.

La grande force aussi je crois de ce projet c'est que l'utilisation du bois et d'un certain nombre de matériaux tels que la fonte devrait donner un aspect patiné à cet espace. Alors que la qualité sera celle des matériaux neufs, néanmoins très rapidement cela va se patiner, ne va pas donner le sentiment d'un espace public tout neuf comme on peut parfois l'observer.

Donc je crois vraiment que ce raffinement qui était excessif au départ l'est moins avec l'évolution du projet.

Par rapport au bois, comme je vous l'ai dit, certes, c'est un argument essentiel. Le pin des Landes a été étudié, sincèrement, mais les qualités de ce bois-là, même (?), ne permettent pas de faire une place en bois aussi utilisée que celle du quartier Saint-Michel.

Un certain nombre d'autres bois sont possibles, notamment le robinier qui vient d'europe. Il n'est pas certain que ce soit un bois exotique contrairement à ce que vous avez dit. Nous allons continuer de laisser vivre la planche d'essai qui a des bons résultats et des mauvais. Il y a des bois et des joints qui ne fonctionnent pas très bien, et d'autres au contraire qui fonctionnent plutôt bien.

Le bois est au centre de la place. Et là encore pour aller dans le sens des remarques que vous aviez faites sur la résistance du bois, nous l'avons mis sur les parties qui sont adaptées en matière d'usage.

Concernant la réalité du projet, écoutez, je crois préférable de présenter le projet au Conseil Municipal lorsqu'il aura été abouti, notamment suite à cette dernière phase de concertation, et d'en parler avec des éléments définitifs, ou quasi-définitifs. Voilà pourquoi il sera présenté un peu plus tard.

Mme VICTOR-RETALI, la concertation pas démocratique mal organisée, etc., on l'entend à chaque fois. On a fait de la concertation, sincèrement, mais il est évident qu'on ne peut pas poser une carte blanche dans une salle où il y a 150 habitants et leur dire : on fait quoi ?

Donc il a fallu cadrer les choses un minimum. On a posé des questions. C'était de vraies questions. Voulez-vous tel matériau, ou ne le voulez-vous pas ? Il y a eu des résultats que je tiens à votre disposition, qui sont chiffrés, quantitatifs. Mais à aucun moment je n'ai menti aux habitants et aux participants. Il n'était pas question de décider dans une salle avec quelques habitants, il était question de faire remonter, de faire évoluer, de co-construire, pas simplement de faire construire par les habitants. Je crois que ça a été bien compris et que ça a bien fonctionné dans l'ensemble.

Vous parlez d'augmentation de loyers. Vous donnez le chiffre de 10%. J'aimerais savoir exactement d'où vous le tenez. Pour ma part j'habite à Saint-Michel, mon loyer n'a pas bougé.

Par rapport aux commerces de proximité, sachez que dans le cadre de l'OUC(?) nous avons prévu d'aider à l'investissement pour que les commerces du quartier Saint-Michel puissent investir, acheter de l'équipement et ainsi suivre la requalification, l'évolution du quartier.

Nous avons également prévu, lorsque par exemple ils ne pourront plus sortir leurs terrasses, de les exonérer.

Et je le répète, l'implantation du marché sur le quai des Salinières relève me semble-t-il du bon sens si on veut maintenir et aider le commerce de proximité.

M. HURMIC, par rapport aux aspects humains que nous n'aurions peut-être pas assez pris en compte, il est probablement assez difficile de coucher sur le papier, de quantifier ce qui relève de la vie du quartier. Il y a de grands usages : stationnement, circulation, marché, terrasses. Nous avons essayé de maintenir tout ça. Après, ce que sera exactement la vie dans son détail je pense que personne ne peut le prédire. Nous avons souhaité mettre tous les arguments de notre côté pour que le quartier conserve ses usages.

M. ROUVEYRE, vous mélangez un peu tout, ce qui est à votre avantage, au fond, pour montrer à quel point tout ce que nous faisons dans ce quartier va dans le mauvais sens.

La « gentryfication » et la question de l'habitat c'est un autre sujet. Je ne mélangerai pas les deux.

Vous avez parlé de projet en vase clos, c'est radicalement faux. Vous n'avez pas participé, mais beaucoup d'habitants se sont mobilisés.

Par rapport au PNRQAD et au lien que nous pouvons faire avec, là c'est pareil, je n'entrerai pas dans le détail et je ne mélangerai pas les deux, mais nous aurons probablement beaucoup de choses à vous dire dans les mois qui viennent, notamment en ce qui concerne les logements sociaux puisque nous allons poursuivre la création de logements sociaux sur ce quartier. Elle est réelle contrairement à ce que vous pouvez dire.

Enfin, par rapport aux collectifs que vous évoquez, la dernière fois que je me suis connecté sur le site d'un des deux collectifs - puisque tout le monde n'est pas d'accord, - il y avait de belles cartes postales du quartier qui datent d'à peu près 80 ans. C'était des litanies de ce que j'appelle « l'éternel hier », la nostalgie du passé. Pardonnez-moi, mais on ne construit pas une politique publique d'avenir avec de telles références.

M. RESPAUD, vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit. J'ai dit que l'arrivée du parking André Meunier était l'une des réponses à la question du stationnement comme les places que nous créons dans le quartier Saint-Michel puisqu'il y a 65% du stationnement qui est maintenu. Donc il y a des places de stationnement.

Et j'aimerais tout de même vous dire que lorsqu'on réhabilite l'espace public on espère aussi réduire l'utilisation de la voiture et modifier les comportements. Il me semble qu'on est tous d'accord pour aller dans ce sens. Donc il n'y aura probablement pas le même nombre de voitures et donc le même nombre de places à retrouver. Il ne faut pas vouloir tout restituer à l'identique.

Je terminerai par une note personnelle. Au second tour des élections cantonales que vous avez brillamment remportées, M. RESPAUD, candidat de la gauche unie et des écologistes, vous défendez la voiture dès le lendemain... Je pense que les écolos de Bordeaux Sud seront ravis.

M. LE MAIRE. -

Merci, M. ROBERT, de relancer le débat cantonal qui s'était apaisé.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Je voudrais simplement dire pour aller un peu dans votre sens, que le « tout bagnole », il va falloir quand même que ça suffise. On aurait pu garder la place Pey-Berland comme elle était avant. C'était bien... Il y avait beaucoup de places de stationnement... C'était formidable.

Je pense que les Bordelais sont heureux qu'on ait fait ce qu'on a fait.

(Protestations de M. RESPAUD)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, calmez-vous. Je vous dis simplement qu'il faut que vous vous mettiez un peu au goût du jour. Vous êtes toujours « tout bagnole », stationnement gratuit partout. Ce n'est plus à l'ordre du jour. Il va falloir un peu évoluer.

Eh oui. C'est le passéisme.

M. MOGA vous voulez dire un mot.

M. MOGA. -

En ce qui concerne la place André Meunier, je voudrais rappeler à M. RESPAUD que c'est très bien de vouloir destiner ce parking aux riverains, mais en tant que Conseiller Général, j'en profite d'abord pour vous féliciter de votre réélection...

M. LE MAIRE. -

Ne soyez pas si bon joueur. Je pense qu'en sens inverse ça n'aurait pas été le cas.

M. MOGA. -

On est trop gentils, Monsieur le Maire. Je le sais.

Néanmoins, M. RESPAUD, je tiens à vous rappeler que le Conseil Général n'a construit que 3 ou 4 places dans son nouveau collège et donc qu'il va louer ou acheter 50 places sous la place André Meunier dans le parking destiné aux riverains... Merci M. RESPAUD pour les riverains...

M. LE MAIRE. -

Revenons place Saint-Michel...

(Protestations de M. RESPAUD)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD, vous êtes insupportable! Arrêtez de gueuler comme ça en permanence! Prenez le micro!

Si tout le monde faisait comme vous ça serait insupportable ! Maîtrisez-vous un peu ! Vous n'arrêtez pas de vociférer !

Respectez vos collègues!

Mme VICTOR RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je voulais juste m'inscrire en faux par rapport au problème des collectifs. Il y a peut-être un collectif nostalgique, passéiste ou je ne sais quoi qui s'est monté, mais je connais l'un d'entre eux, ce sont des jeunes du quartier qui l'ont monté, qui sont vraiment très loin de toute nostalgie. Ils ne sont pas forcément d'accord avec tout ce qui va se passer, c'est évident, mais ils sont dans une véritable démarche de construction. Ce n'est pas non plus le collectif monté par Mathieu. C'est un autre.

J'ai choisi personnellement de ne pas être à l'origine d'un collectif sur Saint-Michel parce j'ai trouvé que ce n'était pas tout à fait mon rôle, mais par contre je suis – du verbe suivre – l'un d'entre eux.

M. LE MAIRE. -

Il faudrait peut-être qu'on avance.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Un mot. C'est bien que M. Fabien ROBERT se moque de la conception « très voiture » qu'a Jacques RESPAUD de l'aménagement urbain, mais je lui ferai quand même remarquer que quand il a répondu il a commencé par me dire : M. HURMIC, en ce qui concerne les aspects humains nous avons pensé au stationnement et à la circulation.

Je voudrais lui faire remarquer que quand je parle des facteurs humains je parle de tout sauf du stationnement et de la circulation. J'essaie d'avoir une vision un peu contemporaine, un peu plus moderne, et avec quelques efforts, M. ROBERT, je pense que nous pouvons arriver à partager cette vision moderne de ce que doivent être les facteurs humains dont je parlais.

M. LE MAIRE. -

Voilà une intervention qui est tout à fait opportune. On peut se retrouver là-dessus. Il n'y a aucun problème.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, pour répondre à vos propos concernant la suppression du « tout voiture », je souhaiterais qu'il soit pris note qu'il serait intéressant de rendre au public, donc aux citoyens bordelais, l'intégralité du Jardin de la Mairie qui sert de stationnement aux élus de la municipalité, en l'occurrence de la majorité.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

C'est totalement inexact. Ça c'est vraiment de la politique par le tout petit bout de la lorgnette! C'est absolument scandaleux! C'est un tout petit espace qui sert à alimenter la cuisine et l'office de la mairie exclusivement. C'est tout.

C'est ridicule!

(Protestations)

M. LE MAIRE. -

Qu'est-ce que c'est que ces hurlements de fauve... ? Qu'est-ce qui vous prend ? Ce n'est pas possible ! Ça ne va pas la tête !

Moi je ne veux pas me situer à ce niveau-là. Pardon. Si c'est pour parler de quelques mètres carrés de l'espace... Si c'est ça votre vision de la ville... Chapeau.

Très bien. Continuez comme ça et on en reparlera volontiers.

Parlons de choses sérieuses. Je mets aux voix le projet Saint-Michel.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Voilà. Courageusement...

Mais ce qu'on a fait en matière d'espace public à Bordeaux est universellement salué comme une réussite depuis 15 ans. Donc je pense que grâce à tout le travail que font Fabien ROBERT, nos services et la maîtrise d'œuvre on aura aussi un très beau projet Saint-Michel.

Et le jour de l'inauguration on verra arriver les combattants de la 25^{ème} heure, comme d'habitude.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS